

<p>DEPARTEMENT Meurthe et Moselle</p> <p>ARRONDISSEMENT Nancy</p> <p>CANTON Malzéville</p> <p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>en exercice 11 de présents 11 de votants 11</p> <p><u>Convocation établie le</u> 18/05/2020</p> <p><u>Délibération affichée le</u> 28/05/2020</p> <p><u>Et transmise en Préfecture de Meurthe-et-Moselle</u> 28/05//2020</p>	<p>Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 mai2020</p> <p>L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Paulette CLEMENT, Guy FURDIN, Gilles JONCHERAY, Olivier KUBLER, Valérie LHUILLIER, Philippe PIERRAT, Guy RAVENEY, David RICHARD, Fabrice WIEGERT.</p> <p><u>Était absent</u> : Arnaud MELINE,</p> <p><u>Pouvoir</u> :1 pouvoir : Arnaud MELINE à Guy FURDIN</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>
--	---

La séance a été ouverte sous la Présidence de Dominique MATHEY, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Secrétaire de séance : Paulette CLEMENT 10 vote et 1 pouvoir.

Paulette CLEMENT, Guy FURDIN, Gilles JONCHERAY, Olivier KUBLER, Valérie LHUILLIER, Arnaud MELINE, Philippe PIERRAT, Guy RAVENEY, David RICHARD, Fabrice WIEGERT dans leurs fonctions de conseillers municipaux

Monsieur Guy FURDIN, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Détermination du nombre de postes d'Adjoints
- Election des Adjoints
- Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Accesseurs : Philippe PIERRAT, Guy FURDIN

1 ELECTION DU MAIRE

Dispositif Actes : Institutions et Vie Politique 5.1.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2222-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.211-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Dominique MATHEY est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Bulletins nuls ou litigieux : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : 11 voix

Dominique MATHEY

Monsieur Dominique MATHEY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2020-6 DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Dispositif Actes : Institutions et Vie Politique 5.1.

Le maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Le Maire demande à son conseil de se prononcer quant au nombre d'adjoints.

Au vu des éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix POUR et 0 voix CONTRE: A l'unanimité,

- **FIXE** à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

2 ELECTION DES ADJOINTS

Dispositif Actes : Institutions et Vie Politique 5.1.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Dominique MATHEY élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint. Paulette CLEMENT est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11

Bulletins nuls ou litigieux : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : 10 voix .

Madame Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} Adjointe et a été immédiatement installée.

A obtenu : 11 Voix.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2^{ème} adjoint.
Guy FURDIN est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11
Bulletins nuls ou litigieux : 0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu 11 Voix.

Monsieur Guy FURDIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3^{ème} adjoint.
Gilles JONCHERAY est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11
Bulletins nuls ou litigieux : 1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

A obtenu : 10 Voix.

Monsieur Gilles JONCHERAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

2020-07/ INDEMNITES DE FONCTIONS MAIRE ET ADJOINTS

Dispositif Actes : Institutions et Vie Politique 5.6.

- Vu Le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20, L 3123-18, L.4135-18 et L.5211-12
- Vu l'article L2123-24 du Code Général des collectivités territoriales, remplacé par l'article 81 de la loi du 27 février 2002
- Vu l'article L2511-34 du Code Général des collectivités territoriales, modifié par l'article 96 de la loi du 27 février 2002
- Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
 - **Maire : 100% des 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 25 mai 2020**
- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- **Adjoints : 100% des 9,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 25 mai 2020**

➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6531 du budget communal.

➤ **Voté à l'unanimité**

TABLEAU DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM PRENOM	MANDAT	% de l'indice brut terminal	Montant mensuel brut au
Dominique MATHEY	Maire	100% des 25,5 %	991.80
Paulette CLEMENT	Adjoint	100% des 9,9 %	385.05
Guy FURDIN	Adjoint	100% des 9,9 %	385.05
Gilles JONCHERAY	Adjoint	100% des 9,9 %	385.05

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

N°	Objet	Classification	Nomenclature
2020-06	Election du Maire	Institutions et Vie Politique	5.1.
2020-07	Détermination du nombre de postes d'Adjoints	Institutions et Vie Politique	5.1.
2020-08	Election des Adjoints	Institutions et Vie Politique	5.1.
2020-09	Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints	Institutions et Vie Politique	5.6.

SIGNATURES

Le Maire, Dominique MATHEY	Paulette CLEMENT	Guy FURDIN	Gilles JONCHERAY	<i>Olivier KUBLER</i>
Valérie LHULLER	Arnaud MELINE	Philippe PIERRAT	Guy RAVENEY	David RICHARD
Fabrice WIEGERT				

